

Coordination Régionale
des Centres de Gestion
d'Occitanie

AVIS D'OUVERTURE

Le Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG31) organise pour les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la région Occitanie, les concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade de :

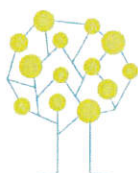
ATTACHE TERRITORIAL

pour 276 postes répartis comme suit :

Spécialités	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Total par spécialité
Administration générale	93	55	36	184
Gestion du secteur sanitaire et social	16	10	6	32
Analyste	5	2	0	7
Animation	14	8	5	27
Urbanisme et développement des territoires	13	8	5	26
Total par concours	141	83	52	276

Conditions d'inscription

Concours externe	<p>Ouvert aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.</p> <p>A titre dérogatoire aux conditions de diplômes exigés par les statuts, le concours est ouvert :</p> <ul style="list-style-type: none">- aux pères ou mères de 3 enfants et plus ;- aux sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du Ministre de la jeunesse et des sports ;- aux possesseurs d'une équivalence de diplôme.
Concours interne	<p>Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins 4 ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.</p>
Troisième concours	<p>Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant 4 ans au moins :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature,- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,- d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ce concours.</p> <p>La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.</p>



Coordination Régionale
des Centres de Gestion
d'**Occitanie**

AVIS D'OUVERTURE

Conditions d'inscription	
Période de retrait du dossier d'inscription	pré-inscription sur le site Internet (www.cdg31.fr) du 27 mars au 9 mai 2018 minuit ou retrait des dossiers au CDG31 du 27 mars au 9 mai 2018, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou retrait des dossiers par voie postale (demande écrite adressée au CDG31 par voie postale uniquement) du 27 mars au 9 mai 2018 minuit, le cachet de la poste faisant foi.
Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Jusqu'au 17 mai 2018, à 17h00 pour les dépôts à l'accueil du CDG31 ou le 17 mai 2018 à minuit, le cachet de la poste faisant foi, pour une transmission par voie postale au CDG31
Adresse du CDG organisateur	Centre de Gestion la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne 590 rue Buissonnière – CS 37666 31676 LABEGE CEDEX
Date et lieux de l'épreuve d'admissibilité	Jeudi 22 novembre 2018 dans les lieux fixés ultérieurement par arrêté